DE L'HYPOTEXTE A L'HYPERTEXTE. L'ENEIDE ET LE ROMAN D'ENEAS: REMARQUES SUR LA TECHNIQUE DE LA TRANSPOSITION AU XIIème SIECLE.

La confrontation de l'*Eneas* à ce que G. Genette appellerait son hypotexte (1) n'a jamais été entreprise de manière exhaustive et détaillée. En dépit de l'intérêt de certaines recherches (2), on peut regretter que les critiques se soient le plus souvent référés épisodiquement au texte de Virgile, en ne s'intéressant qu'à l'épisode de Carthage ou au personnage de Camille (3).

Certains refusent d'emblée une telle comparaison pour analyser le *Roman d'Enéas* (4). Ce parti-pris nous paraît dangereux: on risque d'imputer au romancier des éléments figurant en fait dans l'épopée latine, et l'on occulte toute une part du travail de l'adapteur en pleine Renaissance du XIIème siècle (5).

Certes, dans son édition de 1891, Salverda de Grave avait dressé, dans ses grandes lignes, un parallèle entre l'*Enéas* et l'*Enéide* (6). En dépit de son utilité, cette juxtaposition, à cause de sa rapidité, laisse à désirer. La présente étude voudrait d'abord montrer combien une confrontation minutieuse des deux textes est riche d'enseignements, en prenant comme exemple le début du *Roman d'Enéas*. On s'interrogera d'autre part sur la présence et les sources du jugement de Paris. Enfin, l'étude de l'expression *sorz geter* dans le roman nous permettra de redresser une erreur courante d'interprétation en analysant le personnage de la *sorciere*, l'ensemble de nos remarques mettant en lumière à la fois la culture et l'ingéniosité de l'adapteur, et l'intérêt de sa technique narrative.

*

* *

LE DEBUT DU *ROMAN D'ENEAS* (v. 1-92)

Il est sévèrement jugé par A. Pauphilet:

"de la matière du récit d'Enée, il a composé un court et plat prologue qui remet les choses en ordre." (7)

En fait, à la différence du livre I de l'*Enéide*, où Virgile, après un bref préambule (8), esquisse brièvement la destinée du héros (v. 1-5) et mentionne d'emblée la haine de Junon (v. 4 et 8-11), pour évoquer ensuite la faveur de cette déesse pour Carthage, le narrateur médiéval a éprouvé le besoin de remédier à l'*ordo artificialis* de Virgile, bien connu à son époque comme auparavant (9). Il a compensé ce que le *rapere in medias res* virgilien pouvait avoir de déconcertant, voire de frustrant, pour son public par un résumé de 92 vers et une addition - ou plutôt un développement - de 90 vers.

On peut s'interroger sur les sources de ce préambule initial, qualifié récemment de pré-texte (10). Ce début du *Roman d'Enéas*, en particulier les v. 1-24, ne saurait correspondre au résumé des v. 353-587 du livre II de l'*Enéide*, comme l'estime Salverda de Grave (11). Virgile y décrit en effet la contre-attaque menée par Enée, qui se lance contre les Grecs ravageant Troie (massacre du Grec Androgée et de ses compagnons; Enée et ses compagnons se déguisent en guerriers Grecs; ravages de Pyrrhus; Enée s'apprête à tuer Hélène....)

Tout au plus pourrait-il s'agir d'un développement des v. 363-366 du livre II :

"Une ville antique s'écroule qui fut reine durant tant d'années; par milliers, des êtres sans défense sont massacrés dans ses rues, indistinctement, et dans ses maisons et sur les seuils vénérés de ses dieux",

assorti de quelques indications épisodiquement glanées dans le même livre: la mention des cendres d'Ilion (*Iliaci cineres*, v. 431) et l'évocation du destin de Priam (v. 506 sqq.).

Il n'est pas impossible que ces 24 premiers vers correspondent au résumé de la chute de Troie que fait Enée au début du livre III:

" Après que les puissances d'en haut eurent décidé la perte de l'Asie, la perte aussi, malgré son innocence, du peuple de Priam, après que fut tombée la fière Ilion et que Troie toute entière, la ville de Neptune, fait monter au sol sa fumée... (v. 1-3)

A moins que les v. 1-14 ne représentent ici un sommaire, rédigé par l'adaptateur, tout comme Wace, au début de son *Brut*, commence par résumer l'*Enéide* (12).

Quoi qu'il en soit, pour l'essentiel, les 92 premiers vers du *Roman d'Enéas* constituent une synthèse abrégeante à partir d'éléments empruntés aux trois premiers livres de l'Enéide comme le montre le tableau suivant:

Enéide		Enéas
certains emprunts au I. II ? (ex. 363-66) ou III, 1-3 ?	1-24 :	résumé: la chute de Troie, son anéantissement.
II, 298-302 et 309-13	25-31 :	Eneas, de loin, découvre le désastre.
II 594-620 (et aussi II, 289-95 : l'ombre d'Hector ordonne à Enée de fuir)	32-41 :	Venus ordonne à Eneas de fuir
	42-54 :	circonstances de la fuite d'Enéas :
II 299-301	43-45 :	il se trouve à faible distance de Troie ; l'ennemi est proche.
II 717 : il ordonne à son père d'emporter les objets sacrés.	49-52 :	il emporte ses trésors, ses richesses.
II 707-8, 723-24	55-58 :	Enéas emmène son père et son fils.
II 796-800	59-77 :	A l'écart de la ville, Enéas consulte ses gens : ils préfèrent fuir, avec lui pour chef.
II 693-97	78-82 :	une étoile leur montre la voie.
III 5-12	83-92 :	Enéas découvre des vaisseaux grecs, y pénètre avec les siens. Départ.

Cette synthèse abrégeante rétablit la linéarité du récit, en effaçant ce que G. Genette appelle une anachronie de l'hypotexte (13), puisque, comme on le sait, Virgile ne commence pas l'*Enéide* en suivant l'ordre chronologique des événements.

Cette transformation du mode narratif s'accompagne d'une modification de l'instance narrative. Des éléments empruntés au récit d'Enée dans les livres II et III, récit au second degré ou métadiégétique, sont cette fois énoncés par le narrateur

omniscient, hétérodiégétique, dans le récit au premier degré (ou extradiégétique).

Cette première condensation du livre II et du début du livre III de l'*Enéide* (on en trouve une seconde lorsque le romancier reprend le récit d'Enée à Didon) comporte - en dehors de considérables amputations - des modifications dignes d'intérêt.

Certaines répondent à un souci de vraisemblance. Ainsi Enéas trouve-t-il des vaisseaux grecs tout équipés et remplis de vivres (v. 83-89), tandis qu'au début du livre III (v. 5-12), les fugitifs Troyens construisaient une flotte.

Mais la pratique de l'abrégé oblige aussi l'adaptateur médiéval à déplacer certains éléments narratifs. Il en est ainsi du prodige de l'étoile, qui, dans le roman, précède immédiatement la découverte des vaisseaux grecs, ce qui lui donne un sens bien plus précis que chez Virgile.

Surtout, l'ordre de Vénus (qui, on l'a signalé, correspond aux avertissements de l'ombre d'Hector par la place qu'il occupe dans l'*Enéas),* intervient beaucoup plus tôt que chez Virgile. Ce déplacement étaye - en la justifiant - une modification importante dans la psychologie du héros qu'on peut qualifier de transmotivation (14). Alors que, dans l'*Enéide,* le héros, devant le spectacle de Troie en flammes, est saisi d'un belliqueux délire :

Arma amens capio.... (L. II, v. 314)

dans le roman, Eneas éprouve une peur que légitime l'évocation préalable du sac de Troie (1-24) : 31 *n'est mervoille s'il ot peor,* et la mention immédiate de l'ordre de Vénus explique davantage encore sa terreur comme sa fuite.

Certes, pour redorer un peu le blason d'Enéas, le romancier lui fera consulter ses gens qui auront à choisir devant l'alternative suivante: retourner venger les leurs ou fuir, tandis que dans le passage correspondant de l'*Enéide,* une foule de fugitifs s'est rangée spontanément derrière Enée et s'en remet aveuglément à lui.

Tel qu'il se présente, ce "digest" entraîne certaines inadvertances lorsque s'opèrera la suture avec le récit métadiégétique d'Enéas. Ce récit rétrospectif correspond bien, encore une fois, au livre II. Mais en cette occasion est évoquée, conformément à la source latine, la résistance héroïque d'Enéas (v. 1177-85), et l'ordre de Vénus se trouve mentionné pour la seconde fois dans le roman (v. 1186-92), dans les mêmes circonstances que chez Virgile. Nous sommes cette fois loin de l'image d'un Enéas effrayé, ne se sentant pas en sécurité à plus de deux lieues de la ville (v. 42-47). Ainsi la pratique

de la synthèse abrégeante semble-t-elle avoir d'abord entraîné une relative dévalorisation du héros à laquelle remédie ensuite l'hypertexte. Tels semblent les inconvénients du rétablissement rapide d'une certaine linéarité. Cette linéarité semble aussitôt rompue par un développement qui nous ramène à la pré-histoire de la guerre de Troie: le jugement de Paris.

*

* *

LE JUGEMENT DE PARIS (v. 93-182)

On s'est longtemps interrogé sur les sources de ce passage, qui représente un développement à partir des v. 26-28 du livre I de l'*Enéide:*

manet alta mente repostum
judicium Paridis spretaeque injuria formae
et genus invisum.... (15)

Salverda de Grave s'était interrogé sur la présence simultanée des trois éléments suivants dans le récit d'*Enéas:* la pomme, la Discorde et l'inscription:

"Ovide (*Hér.* XVI, 53; XVII, 116) n'en mentionne aucun, Apulée (*Métam.* 10) ne cite ni l'inscription ni la Discorde, Hygin omet l'inscription. Seul Lucien (*Mar. dial.*, 5) les nomme tous, mais notre auteur n'a pu le connaître..." (16)

Depuis E. Faral, on estime que le détail de l'inscription a été emprunté aux *Interpretationes vergilianae* de Donat correspondant aux v. 25 sqq. de l'*Enéide* (17). D'après Donat, l'inscription était *hoc munus formosior habeto,* à quoi, selon Faral, "répondent exactement les termes d'Enéas:

108 *qu'a la plus bele d'eles trois*
faisoit de la pome lo don". (18)

Et le traducteur "aurait combiné les renseignements avec la tradition dont le récit d'Hygin est le représentant"...."Une chose est sûre: c'est Donat qui a fait connaître au XIIème siècle la tradition à laquelle se rattache le récit de Lucien, et la forme sous laquelle l'histoire du jugement de Paris a été racontée dans les poèmes français de cette époque, tous imitateurs d'*Enéas sur ce point, a été déterminée en partie par sa note*" (19).

E. Faral aurait pu songer à Servius, ou du moins aux scholies qui lui sont attribuées. En effet le codex Parisianus 1750 (dont Salverda de Grave n'avait pas tenu

compte en cherchant les sources du jugement de Paris chez ce scholiaste (20)) est un manuscrit du Xème siècle qui aurait pu servir de source à l'auteur d'*Enéas* (21). Il contient un commentaire développé des deux premiers livres de l'*Enéide*; y sont combinées des scholies de Servius lui-même avec diverses additions. Ces scholies semblent en partie composées par quelqu'un qui expliquait les poèmes de Virgile dans les écoles, en faisant intervenir au besoin sa culture personnelle (22). Voici l'extrait qui nous intéresse:
27 *Judicium Paridis: nota fabula est de malo aureo quod conjecit Discordia inter Junonem et Minervam et Venerem in domu Pelei quando consecraverunt nuptias illius conubiumque dii. illa non admissa introire jactavit malum in quo scriptum erat "hoc est donum deae pulcherrimae". illis litigantibus inter se Juppiter eas misit ad Paridem. judicaturus ille de forma earum Venerem procellere in forma judicavit his duabus et reliquis. qua ex causa Junonis iras commovit in Troianos, sed hoc dicunt quod Paris in somno vidit.*

L'auteur de cette scolie, qui n'est pas forcément Servius, a pu utiliser un recueil de fables (23) comme le premier des *Mythographi Vaticani.*

En effet, le jugement de Paris tel qu'il se présente dans le *Roman d'Enéas* peut tout aussi bien provenir directement du *Mythographus Primus,* soit du *Mythographus Secundus* dont nous donnons ici les textes.

* Mythographus Primus:

208 *Nuptiae Pelei et Thetidis.*

Peleus, Aeaci vel Acei filius, quum Thetidem, Nerei et Doridis Nymphae filiam, in matrimonium accepit, omnes deos ad nuptias invitavit, praeter Discordiam. Quae irata malum aureum in convivium jecit, inscriptum: ***pulcherrimae deae donum.*** *Quo collecto, inter Junonem et Minervam et Venerem certamen est ortum, quae Jovem judicem petierunt. Ille, ne uxorem aut filias offenderet, at Paridem sive Alexandrum, filium Priami et Hecubae (qui numquam dicebatur personam accepisse in judicio), in Ida, monte Phrygiae, pecora pascentem, eas misit. Qui quum Juno regnum Asiae, Minerva omnium artium scientiam, Venus quacumque vellet mulierem, promitterent, Venerem illo malo dignissimam pronuntiavit. Quo facto, Juno et Minerva Trojanis dicuntur iratae, spretae injuria formae.* (24)

* Mythographus Secundus:

205 *Peleus et Thetis.*

Quum Juppiter vellet Thetidem, Nympharum matrem, ducere, fata prohiberunt, eo quod proles, quae nasceretur, Jovem regno pelleret. Juppiter autem eam junxit Peleo. Peleus igitur Thetidem ducens, magnificum fecit convivium diis et

deabus omnibus. Sola Discordia minime introducta est. Quae ob hoc irata aureum pomum jactavit in convivium inter Venerem et Minervam et Junonem, in quo erat scriptum: ***Pulcherimum donum pulcherrimae deae.*** *Illis inter se jactantibus, quae esset pulcherrima, et cui pomum dari deberet, Paris, filius Priami, judex intromissus, formam Veneris Junoni et Minervae praeferens, aureum pomum ipsi vindicavit. Unde et postea Veneris auxilio Spartam expugnando, Helenam rapuit. Sed propter Paridis judicium Juno semper postea Trojanis inimica fuit....* (25)

206 *Explanatio ejusdem fabulae.*

.... Discordia aureum malum, id est cupiditatem, dicitur injecisse; nam in aureo malo est quod videas, non inest quod comedas. Tripartitum autem humanitatis, id est theoricae, practicae, philargicae, modum considerantes poetae, proponunt certamina trium dearum; de formae qualitate certantium. Minerva enim theoricam, id est contemplativam; Juno practicam, id est activam; Venus philargicam, id est voluptariam designat. Contemplativa autem vita est, quae ad sapientiae et veritatis indagationem pertinet; activa, quae ornatus petit et vitae commodis inhiat; voluptaria, quae solam vitae appetens corruptelam, libidini tantum nata, nullum honestum deputat bonum. Ideo Jovem super his non posse judicare dixerunt, quia post finem mundi judicium ignorabant, qui in libertate arbitrii constitutum hominem crederent. Quia itaque, si velut deus Juppiter judicasset, damnando duas, unam tantummodo terris vitam demitteret; ad hominem judicium transfertur, cui deligendi liberum debetur arbitrium. Sed bene pastor non sagitta certus, non jaculo bonus, non vultu decorus, non ingenio sagax, qui, ut pecudum mos est, ad libidinem visus detorsit, quam virtutibus et divitiis praeposuit...

Le Mythographus Primus est à coup sûr antérieur, d'un à deux siècles, à notre roman, et il peut être contemporain du codex 1750 Parisinus. Plus récent, le Mythographus Secundus précède aussi chronologiquement, *Enéas* puisque, comme l'a montré L.G. Donovan, l'auteur de *Thèbes* l'a utilisé pour l'histoire d'Edyppus (27).

Or les ressemblances qui se manifestent entre ces deux récits et celui du jugement de Paris dans le Roman d'Enéas sont frappantes:

- on y trouve réunis les trois éléments que l'on s'ingéniait jusqu'ici à chercher dans au moins deux sources différentes;

- les v. 108-9 de l'*Enéas* (répétés en 118-9) nous paraissent au moins aussi proches de *pulcherrimae deae donum* que de *hoc munus formosior habeto;*

- l'ordre dans lequel les trois déesses sont mentionnées dans le roman est celui du *Mythographus I;*

- le *Myth. I* mentionne comme le *Roman d'Enéas* (v. 179-82) les conséquences

du choix de Paris: la haine de Junon et de Minerve. Le récit latin se termine en outre par la citation de la seconde partie du vers 27 de l'*Enéide*.

Ainsi les *Mythographie I et II,* bien connus au milieu du XIIème siècle, nous semblent-ils à la source du récit du jugement de Paris dans le *Roman d'Enéas.* L'accumulation des présomptions nous inciterait à penser que l'écrivain médiéval a surtout utilisé le *Myth.I,* peut-être par scholie interposée, mais la scholie citée ne mentionne aucune promesse des déesses.

Nous avons cependant donné l'interprétation qui suit le récit dans le Myth. II. Elle est moralisatrice, c'est celle que R. J. Cormier trouve chez Bernard Silvestre (28), et D. Poirion chez Guillaume de Conches (29). Or le texte en langue vulgaire ne semble en tenir nullement compte en ce qui concerne les trois déesses. Par exemple la Pallas du roman, *déesse de bataille,* n'évoque nullement la vie contemplative.

Faut-il dès lors suivre J.-Ch. Huchet, qui voit en la personne de ces trois déesses le schéma trifonctionnel rendu célèbre par G. Dumézil (30)? Cette hypothèse est séduisante, mais elle s'appuie mal sur le texte. Pour assimiler la Juno de l'*Enéas* à la première fonction, J.-Ch. Huchet doit faire appel au *Roman de Thèbes* (31), et d'autre part, si dans l'*Enéas* Juno paraît bien promettre - et donc détenir - une certaine puissance:

141 *et molt par lo feroit riche home,*

le terme *riche* est ambigu en Ancien Français, il peut représenter le sème du F. M. "richesse", et même si l'on traduit "elle ferait de lui un homme très puissant", cette puissance provient de la possession de biens que la déesse fait miroiter au héros:

139 *promist li car li donroit*
plus que ses peres ne avoit.

S'agit-il pour autant du "pouvoir souverain exercé par le roi"? Cette abondance de biens pourrait tout aussi bien relever de la troisième fonction selon la répartition de G. Dumézil (32).

Dans le roman médiéval, Juno fait appel à la cupidité de Paris, Pallas à son amour-propre ou son orgueil, Vénus à sa concupiscence. L'accent semble alors mis sur la psychologie de Paris, rusé et calculateur (ce qui explique l'invention d'un délai de trois jours de réflexion), déchiré entre trois tentations (v. 162-68) et penchant finalement - c'est ici seulement que l'interprétation moralisatrice de l'*explanatio* serait conservée - *ad libidinem.* Paris apparaît dans ce passage de l'*Enéas* comme un personnage

sensuel et retors, ce qui, d'avance, justifie l'hostilité de la mère de Lavine à son égard comme envers tous les Troyens (v. 3291 sqq.).

En fait, cet important développement présente un intérêt réel du point de vue de la technique narrative. Le romancier médiéval, après avoir rétabli la linéarité du récit, y introduit une anachronie en procédant à un retour en arrière ou analepse (33), analepse directement prise en charge par le récit premier (à la différence du récit rétrospectif d'Enéas).

La portée de cette analepse (distance du moment de l'histoire où le récit s'est interrompu pour lui faire place) dépasse la durée même de la guerre de Troie, puisque le jugement de Paris précède son expédition et l'enlèvement d'Hélène. Son amplitude (sa durée d'histoire) est de trois jours (v. 128). Pourquoi le romancier adaptateur a-t-il recours à ce procédé?

Il vaut avant tout expliquer la haine de Juno à l'égard de *çaus de Troie,* et cela en conservant la causalité mythologique. Le montre bien la structuration fort pédagogique du récit, qui répond à une nette rhétorique de la persuasion.

L'énoncé initial, c'est-à-dire l'affirmation de l'hostilité de Juno à l'égard des Troyens:

93 *Juno, qui ert del ciel deesse,*
estoit vers aus molt felenesse ;
formant avoit coilli en hé
toz çaus de Troie la cité
del jugemant que fist Paris :
por lui haoit tot le païs,

est repris - et il figure aussi en conclusion chez les Myth. I et II - à l'issue du récit, parce que tout le développement représente son explication:

179 *Pallas et Juno s'an marrirent*
et çals de Troie anhaïrent :
por sol l'acheison de Paris
haïrent puis tot lo païs.

Ainsi l'auteur médiéval peut-il aisément décrire les conséquences actuelles de la haine de la déesse (v. 183 sqq.), puisqu'il vient d'en exposer clairement à son public les causes.

C'est dans le même esprit qu'il fait commencer ensuite le récit d'Enéas par une introduction résumant la guerre de Troie et évoquant le rôle d'Ulixés (v. 859-88), au lieu de débuter par l'édification du cheval de Troie comme au l. II de l'*Enéide*. Plus loin, pour montrer le caractère exceptionnel de la nuit d'amour unissant Vulcans à Venus, il insère dans son récit la légende des amours de Venus et de Mars (v. 4338-78).

D'une part, le narrateur tient à éclairer son public en lui donnant les éléments nécessaires à la bonne compréhension de l'intrigue. D'autre part, chaque fois qu'il le peut, il cherche à instruire son public sur les causes et le déroulement de la guerre de Troie, certains personnages marquants du "who's who" mythologique et sur la religion antique. Se manifeste alors une préoccupation didactique que l'on retrouve lorsque notre clerc *litteratus* décrit un sacrifice antique, ajoute à la description des *suppliciés des Enfers celle de Tantalus, ou mentionne, comme Virgile*, la légende d'Hercule et de Cacus. C'est dans les mêmes perspectives que, dans les v. 35-540 de son roman, l'auteur de *Thèbes*, s'appuyant en particulier sur le *Myth.* II, a ajouté une véritable Oedipodie à sa source, en remontant à Laÿus, grand-père des frères ennemis dont il se propose de conter la *geste* dès son prologue.

Nous avons donc affaire en la personne de l'auteur d'*Enéas* à un érudit, qui n'hésite pas à faire appel à toutes les connaissances dont il dispose pour rendre plus intelligible à un public en partie laïc une source latine dont il s'est totalement pénétré de la substance. Il serait surprenant de le voir décrire des "jeteurs de sorts" en lieu et place d'un dieu, d'une prêtresse ou d'un devin antiques.

*

* *

***SORZ GETER* DANS LE *ROMAN D'ENEAS* :**

Cette expression possède deux sens principaux au XIIIème siècle.

1) A partir du latin *sors*, dont le premier sens est "objet sur l'on mettait dans une urne pour tirer au sort; caillou, tablette, lamelle, baguette portant une inscription" (34), comme le montre ce passage du livre V de l'*Enéide:*

490 *Convenere viri dejectamque aerea sortem*
accepit galea.... (35)

sort geter signifie "tirer au sort", comme au v. 1024 du *Roman d'Enéas:*

Il en devoient geter sort
sor qui l'avanture cherroit....

M. Thiry-Stassin nous semble avoir raison de traduire par:
"Ils devaient tirer au sort (pour savoir) sur qui tomberait la fatalité... " (36). Tel est également le sens de *sort geter* dans le *Roman de Rou:*

27 *Por cen avint sovent, quer par sort qu'il getoient*
des fors et des meillors la terre delivroient,
fust par mer, fust par tere, du païs les cachoient (37)

Dans le *Roman d'Enéas, geter sorz* nous paraît employé avec le même sens à propos de Minos:

2165 *Minos gitot anprés ses sorz*
et anqueroit la vie as morz; ....

Traduire par "jetait ses sorts" (38) nous paraît pour le moins ambigu, sinon erroné. En fait ces vers de l'*Enéas* reprennent de manière abrégée les v. 431-32 du livre VI de l'*Enéide,* concernant ceux qui ont été condamnés à mort sur une fausse accusation:

nec vero hae sine sorte datae, sine judice, sedes:
quaesitor Minos urnam movet,.... (39)

Sorte évoque ici le tirage au sort des jurés (pour chaque procès, à Rome, on tirait au sort le nom des jurés qui siègeraient; *quaesitor* est le nom du personnage qui préside la *quaestio,* c'est-à-dire le tribunal formé par les jurés *(judices). Urnam,* c'est l'urne où l'on tire au sort le nom des jurés, et en même temps, l'urne où les jurés déposent leur vote.

Dans ces conditions, nous suggérons la traduction suivante:
"Ensuite, Minos tirait au sort les jurés".

Minos n'est donc pas un "jeteur de sorts", pas plus que la *sorciere* ou le devin Rannes dans l'*Enéas.* Dans ces deux cas, *sorz geter* est employé dans sa seconde acception au XIIème siècle.

2) *sorz geter :* rendre des oracles, prédire.

Tout comme en latin *sors* signifie aussi non seulement le tirage au sort, mais le résultat du tirage au sort, c'est-à-dire l'oracle, la prophétie, l'A.F. *sort* peut être l'équivalent de "prédiction, oracle". Tel est le cas dans *Gormont et Isembart,* lorsque le *Margariz* rappelle la prédiction qui lui a été faite:

426 *"Allas !" dist il, "veir dist le sort,*
si jo veneie en icest ost,

que jeo i serreie u pris u mort.

429 *Or sai jeo bien que veir dist trop !"*

Aussi, dans la description de la *sorciere* de l'*Enéas* (v. 1907-26), qui s'inspire du livre IV de l'*Enéide* (v. 483-93), *giete sorz* (v. 1910) ne doit pas se traduire par "jette des sorts" comme l'estiment R.L. Wagner (40) ou M. Thiry-Stassin, mais par "prédit l'avenir" et "rend des oracles". On peut comprendre ainsi le vers 1910 dans son ensemble: "elle pratique la divination et rend des oracles". L'acception moderne de "jeter des sorts" paraît récente; "jeteur de sorts" n'est signalée qu'à partir du Larousse de 1873.

La même remarque s'applique à l'occurrence de *sorz geter* concernant ensuite Rannes, le Rhamnes, *regi Turno gratissimus augur* de l'*Enéide* (IX, 325):

5055 *ou Rannes just, qui molt ert sages :*
d'oisiaus savoit toz les langages
et molt savoit bien deviner
et giter sorz et enchanter ;
5059 *soz ciel n'avoit meillor divin.*

C'est du reste par le couple *prendre respons* (consulter les augures ou les oracles)/*sorz geter* que l'on caractérise les pouvoirs des devins et des devineresses dans les romans antiques du XIIème dièCle. On trouvait cette association dans le *Roman de Thèbes* pour Amphiaraüs (v. 2059); on la retrouve dans le Roman de Troie pour Cassandra (v. 4145) et Calchas (v. 26389).

L'emploi de *sorz geter* pour dépeindre les pouvoirs de la *sorciere* de l'*Enéas* ne relève ni de la désinvolture ni de l'anachronisme. Ce portrait de la *Massylae gentis sacerdos* virgilienne possède une couleur si antique qu'E. Faral, après avoir signalé l'influence directe de Virgile, attribue certaines additions du poète médiéval à des emprunts aux *Héroïdes* et aux *Métamorphoses* (41), tandis que J. Crosland invoque l'influence de Lucain (42). On peut s'interroger sur ces modifications opérées par l'adaptateur médiéval, elles sont peut-être de son cru. Quoi qu'il en soit, par certains détails, cette *sorciere* s'apparente à l'Amphiaraüs de *Thèbes* qui:

2059 *.... prent respons et giete sors,*
revivre fet les houmes mors ;
de touz oisiax sot le latin....

De la même manière, la sorciere de l'*Eneas :*

1909 *.... resuscite homes morz*
et devine et giete sorz, ...
1917 *et les oisiaus fait el parler....*

Certes, le v. 1909 peut correspondre au v. 490 du livre IV de l'*Enéide (nocturnosque movet manes),* mais il n'est pas indifférent de rappeler que l'on retrouve la plus grande partie de ces caractéristiques dans le portrait de Rannes cité *supra.*

Comme Amphiaraüs, la *sorciere* pratique l'art divinatoire, l'ornithomancie et la nékyomancie. C'est la présence du terme *sorciere* qui a amené les exégètes ou les traducteurs à traduire *geter sorz* par "jeter des sorts". Il est vrai que, pour désigner les pouvoirs d'une magicienne, Benoît de Sainte-Maure, dans le *Roman de Troie,* a recours en particulier à *sorcerie* pour Medea (v. 1218) comme pour Circée (v. 28755). Dans ces conditions, le terme "magicienne" serait une traduction plus convenable que sorcière du F.M., mais il ne rendrait pas compte des pouvoirs divinatoires attribués à la *sacerdos* de Virgile, pour laquelle l'auteur d'*Enéas* s'est refusé à employer le mot *prestresse* qu'il utilise pour la Sibylle (v. 2202).

Concentrer en ce personnage diverses prérogatives des devins et magiciennes antiques, même en "brodant" un peu au besoin, relève d'une technique de synthèse qu'emploie dans des circonstances comparables l'auteur de *Thèbes.* Il réunit en la personne de son *arcevesque* les pouvoirs de l'Amphiaraüs et du Tirésias de la *Thébaïde.* Mais notre *sorciere* choque bien moins que Calcas présenté auparavant avec *sa croce et s'estolle,* unique et rapide anachronisme religieux du *Roman d'Enéas.* Ce n'est donc qu'un simple problème de vocabulaire - qui participe des aléas de la traduction - qui égare ici les critiques. C'est dire les limites de la proximisation (43), et la qualité de la transposition (44) que représente, bien plus souvent qu'on ne le pense, le *Roman d'Enéas.*

*

* *

Ces trois analyses illustrent l'étendue de la culture du clerc qui transposa et mit en roman l'*Enéide.* On aura apprécié à quel point il connaît le texte de Virgile et en même temps la liberté avec laquelle il en dispose, en modifiant audacieusement la structure narrative de son hypotexte. Il enrichit celui-ci par certains développements qui prouvent son érudition et l'orientation didactique de son propos. Enfin, il évite bien plus qu'on ne pourrait le croire l'anachronisme, lorsqu'il concentre en la personne de la magicienne-devineresse *artes magicas* et *augurium.* En chaque occasion la confrontation

de l'*Enéas* avec l'*Enéide* paraît indispensable, elle permet de cerner l'originalité et la souplesse de l'adaptation.

NOTES

1 - Voir G. Genette, *Palimpsestes.* La littérature au second degré, Paris, Seuil, 1982.

2 - Voir A. Pauphilet, *Enéas et Enée,* dans *Romania,* LV, 1929, p. 195-213 et *L'Antiquité et Enéas, dans Le legs du Moyen Age,* Melun, D'Argences, 1950, p. 91-106; R. Petulla, *Il Roman d'Eneas e l'Eneide,* dans *Filologia medievale e umanistica,* 102, 1968, p. 409-31; R.J. Cormier, *One heart one mind.* The rebirth of Virgil's hero in Medieval French Romance, University Mississipi, Romance Monographs, 3, 1973, *passim.*

3 - Voir E. Auerbach, *Literary Language and Its Public in Late Antiquity and in the Middle Ages,* Londres, Routledge & Kegan Paul, 1965, p. 184-233 (Camilla or the rebirth of sublime); A. Petit, *La reine Camille de l'Enéide au Roman d'Enéas,* dans *Actes du Colloque sur les transformations de l'épopée gréco-latine en Occident moderne,* Paris, Les Belles Lettres, 1981, p. 153-66.

4 - Comme J.-Ch. Huchet: "Renoncer à la comparaison systématique entre les deux oeuvres demeure donc un impératif critique". *(Le roman médiéval,* Paris, P.U.F., 1984, p. 14).

5 - Ainsi, contrairement à ce qu'affirme J.-Ch. Huchet *(op. cit.,* p. 127), la comparaison de Didon avec Diane *(Enéas,* 1486-88) figure bien dans l'*Enéide* (I, v. 498-504); auparavant *(ibidem,* p. 125), il commente l'*Enéide* (IV, 326 sqq., 425 sqq.) à travers le *Roman d'Enéas....*

6 - *Enéas,* texte critique, Bibliotheca Normannica, Halle, Niemeyer, 1891, p. XXXVII LXII.

7 - *Le legs du Moyen Age,* p. 95.

8 - Les quatre vers éliminés par "Varius et Tucca" et restitués dans l'édition-traduction de J. Perret, *(Virgile, Enéide,* livres I-IV, texte établi et traduit par J. Perret, Paris, Les Belles Lettres, 1981, p. 4 et 141-42). Mais ces vers ne devaient pas figurer dans le manuscrit utilisé par le poète de l'Enéas *(ibidem,* p. 141).

9 - Voir E. Faral, *Les arts poétiques du XIIème et du XIIIème siècle,* Paris, Champion, 1924, réimpr. 1971, p. 56 sqq.

10 - J.-Ch. Huchet, *op. cit.*, p. 187 sqq.

11 - *Ed. de 1891 citée*, p; XXXVII.

12 - *Ed.* l. Arnold, Paris, S.A.T.F., 1938, v. 9-66.

13 - *Palimpsestes*, p. 332. Pour les différents types d'anachronies, voir *Figures III*, Paris, Seuil, 1972, p. 78 sqq.

14 - *Palimpsestes*, p. 372 sqq.

15 - "au profond de sa mémoire demeure le jugement de Pâris, l'injure à sa beauté méprisée, une race haïe..."

16 - *Eneas, roman du XIIème siècle*, t. II, Paris, Champion, 1931, p. 130.

17 - *Tiberi Claudi Donati... Interpretationes vergilianae*, éd. Henricus Georgii, Lipsiae, Teubner, 1905, t. I, p. 14. Le texte qui nous intéresse est cité par E. Faral dans ses *Recherches sur les sources latines des contes et romans courtois du Moyen Age*, Paris, Champion, 1913, p. 75.

18 - E. Faral, *Recherches....*, p. 76.

19 - *Ibidem*, p. 75.

20 - *Ed. de 1891 citée*, p. LXIII.

21 - Ce manuscrit est décrit par E. Thomas dans son *Essai sur Servius et son commentaire sur Virgile*, Paris, Thorin, 1879, p. 63 sqq.; voir aussi *Servii grammatici qui feruntur in Vergilii carmina commentarii*, éd. G. Thilo et H. Hagen, Leipzig, 1881, réimpr. G. Olms, Hildesheim, 1961, t. I, p. LVII-LIX.

22 - G. Thilo et H. Hagen, *éd. cit.*, p. LIX. Le texte que nous donnons figure *ibidem*, p. 22-23.

23 - Voir E. Thomas, *op. cit.*, p. 69.

24 - *Scriptores rerum mythicarum latini tres Romae nuper reperti*, éd. G.H. Bode, 1834, réimpr. G. Olms, Hildesheim, 1968, p. 65-66.

25 - *Ibidem*, p. 142-43.

26 - *Ibidem*, p. 144. Nous ne citons que ce qui concerne le jugement de Paris.

27 - *Recherches sur le roman de Thèbes*, Paris, SEDES, 1975, p. 45 sqq..

28 - *Op. cit.*, p. 184.

29 - *Le merveilleux dans la littérature française du Moyen Age*, Paris, P.U.F. (Que sais-je? n° 1938), p. 34.

30 - *Op. cit.*, p. 43 sqq.. La citation de G. Dumézil est empruntée à *L'idéologie tripartite des Indo-Européens, Latomus*, XXXI, Bruxelles, 1958, p. 19.

31 - *Ibidem*, p. 44.

32 - *Op. cit.*, p. 19 (J.-Ch. Huchet, p. 44). Le jugement de Paris a été effectivement analysé dans le sens de la trifonctionnalité par G. Dumézil, mais d'après deux passages

d'Euripide bien plus explicites (*op. cit.*, p. 28). En revanche, dans l'*Enéas*, il n'est nullement fait état du rang royal de Juno, et, comme nous le soulignons, ce n'est pas un royaume qui semble promis d'une manière évidente à Paris.

33 - Voir *Figures III*, p. 90 sqq..

34 - Premier sens de *sors* que nous empruntons au *Dictionnaire illustré Latin Français* de Félix Gaffiot, Paris, Hachette, éd. de 1978.

35 - "Les concurrents se sont rassemblés; dans un casque de bronze on a jeté les sorts....

36 - *Le Roman d'Enéas*, traduit en français moderne par Martine Thiry-Stassin, Paris, Champion, 1985, p. 26.

37 - *Le Roman de Rou de Wace*, publié par A.J. Holden, t. I, Paris, Picard, 1970, IIème partie, p. 16. Ce sens est confirmé dans l'*Appendice* v. 211-214 (t. II, p. 315). En revanche, dans la partie III, *sort jeter* signifie "prédire": 6542 *e sort aveit de ço jeté* (t. II, p. 127).

38 - M. Thiry-Stassin, *op. cit.*, p. 46.

39 - "et ce séjour n'est pas concédé dans la décision d'un jury et d'un juge: Minos instruit l'affaire; il préside au tirage..."

40 - Dans *"Sorcier et magicien"*. Contribution à l'histoire du vocabulaire de la magie, thèse complémentaire, Paris, Droz, 1939, p. 68.

41 - *Recherches....*, p. 121-24.

42 - A cause de la description d'Erictho dans le livre VI de la *Pharsale* (v. 435 sqq.), dans *Lucan in the Middle Ages, with special references to the Old French Epic*, dans *Modern Language Review*, XXV, 1930, p. 47-48.

43 - G. Genette, *Palimpsestes*, p. 351.

44 - Nous nous trouvons dans le cas d'une transformation sérieuse ou transposition, dans laquelle G. Genette inclut la traduction (*Palimpsestes*, p. 237, et *passim*).